

Procès-verbal - Mardi le 4 juin 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 4 JUIN 2024 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, SYLVAIN LA FRANCE, DAMIEN LAFRENIÈRE, ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT.

EST ABSENT, CRAIG GABIE, MATTHEW ORLANDO (Motivés)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

1.2 RAPPORT DU MAIRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024
- 1.5 Prélèvements bancaires
- 1.6 Registre des chèques
- 1.7 Liste des comptes fournisseurs
- 1.8 Dépenses du directeur général
- 1.9 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.10 Décret que n'entraîne pas la fin du mandat du membre conseiller siège # 6
- 1.11 Fin de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » et appui à la MRC Mékinac
- 1.12 Appui - Dossier Services Québec – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- 1.13 Autorisation de signature - Contrat du directeur général adjoint # CTDGA2024
- 1.14 Course Terry Fox 15 septembre 2024
- 1.15 Demande de commandite – Finissants école primaire Pavillon St-Nom-de-Marie
- 1.16 Honoraires pour service construction garage - ingénieur

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Achat casiers vestiaire pour le service incendie
- 2.2 Réparation camion incendie

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Autorisation de présenter un projet dans le cadre du programme plaisir de bouger en outaouais 2024-2025

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-06-101
1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre

du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.17 CERTIFICAT DE PAIEMENT – CAMA
- 1.18 CERTIFICAT DE PAIEMENT #2 – CAMA
- 1.19 ACTE DE DÉPÔT D'UNE PÉTITION

ADOPTÉE

2024-06-102
1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-06-103
1.5

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De mai 2024, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	39 764,15 \$
Remises provinciales	16 211,32 \$
Remises fédérales	6 163,99 \$
Remises du Régime de retraite	5 502,40 \$

ADOPTÉE

2024-06-104
1.6

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de mai 2024 totalisant un montant de 171 312,80 \$.

ADOPTÉE

2024-06-105
1.7

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de mai 2024 totalisant un montant de 212 738,37 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2024-06-106
1.8

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2024-06-107
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires

disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2024-06-108
1.10

**DÉCRET QUE N'ENTRAÎNE PAS LA FIN DU MANDAT DU MEMBRE
CONSEILLER SIÈGE # 6**

Attendu que l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) prévoit que lorsqu'un mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

Attendu que le conseil par sa résolution # 2024-05-090 adoptée lors de cette séance, as accordé un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

Attendu que le mandat de ce membre prend alors fin le trente et unième jour, à moins qu'il n'assiste à une séance du conseil au cours du délai de grâce;

Attendu que le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Damien Lafrenière, **appuyé** par Sylvain La France et unanimement résolue par les membres présents;

QUE le conseil suite au délai de grâce de 30 jours accordé à M. Craig Gabie, conseiller siège # 6, décrète que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité

ADOPTÉE

2024-06-109
1.11

**FIN DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) » ET APPUI
A LA MRC MEKINAC**

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait de nombreuses représentations politiques au cours des 5 dernières années pour mettre fin au désengagement de Services Québec sur son territoire tant en termes de services d'emploi, d'accompagnement, de ressources humaines, d'investissement, de programmes, de mesures de financement auprès des personnes, des entreprises et des organismes;

Considérant qu'à ce jour, la MRC Vallée-de-la-Gatineau poursuit sa démarche pour ramener au sein de son territoire des services publics d'emploi, de proximité, de qualité et en quantité suffisante;

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau prend acte de la fin de la mesure *Soutien au Travail Autonome (STA)* dès le 1^{er} juillet 2024;

Considérant que la MRC dans son contexte de ruralité se sent à nouveau dépouillée d'un autre outil, soit le STA, qu'elle disposait avec rigueur sur un territoire dévitalisé;

Considérant que l'impact de cette mesure est très significatif tant sur son pouvoir d'attraction des jeunes adultes sur le territoire, la rétention de la main-d'œuvre, les opportunités de développement professionnel, social et économique;

Considérant une fois de plus que l'analyse gouvernementale de programmes ou de mesures se fait exclusivement sur une base nationale de type « mur à mur » et échappe dramatiquement les dures réalités rurales et ne tient pas compte d'un environnement dévitalisé;

En conséquence, il est proposé par Damien Lafrenière, appuyée par Sylvain La France et il est résolu;

QUE le Conseil de la Municipalité de Kazabazua appui la résolution # 2024-R-AG140 concernant Fin de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » et

appui à la MRC Mékinac adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et se joint au mouvement initié par la MRC Mékinac pour réclamer le maintien de la mesure STA et exhorte le gouvernement qui se dit un gouvernement des régions de cesser la pratique d'ignorer les enjeux des régions les plus démunies et s'engager urgemment à agir pour l'essor et le développement de ces territoires.

ADOPTÉE

2024-06-110

1.12

APPUI - DOSSIER SERVICES QUEBEC – MRC DE LA VALLEE-DE-LA-GATINEAU

Considérant les nombreuses tentatives de la part de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour réclamer un changement significatif dans le modèle de la prestation des services d'aide à l'emploi, d'aide aux entreprises et d'aide sociale, sur son territoire;

Considérant que lors d'une rencontre à Québec le 21 février 2024, la ministre de l'Emploi madame Kateri Champagne Jourdain exprimait être en mode « solution » et ce, en présence des figures politiques, soit la préfète madame Chantal Lamarche et le député Robert Buisnière;

Considérant et à la demande de la ministre de l'Emploi, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a soumis une nouvelle proposition sous le thème *Main-d'œuvre et Ruralité* en date du 5 mars 2024;

Considérant que depuis le début de la démarche entreprise par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, on assiste à une dégradation de l'offre des services en raison d'un désinvestissement et d'un désintéressement chroniques de la part de Services Québec sur le territoire. Pour en nommer quelques-uns :

- La perte de ressources humaines disponibles et de proximité sur le territoire concernant l'aide à l'emploi, l'aide aux entreprises et l'aide sociale.
- La coupure financière administrée aux services d'emploi du CJE Vallée-de-la-Gatineau de plus de 40% au cours des deux dernières années, si on applique ce que Services Québec Outaouais propose pour l'année 2024-2025.
- La fin de la mesure de Soutien au Travail Autonome (STA) annoncée pour le 1^{er} juillet 2024.
- Le non-respect du cadre national de renouvellement des ententes 2024-2025 auprès des organismes qui proposaient « une approche modulée... basée sur les réalités locales en considérant des situations particulières.» Comment ne pas tenir compte de la situation sociale et économique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ?

Considérant ironiquement les résultats remarquables que Services Québec national accorde à son Bureau de Maniwaki, soit « la très grande satisfaction de la clientèle » et « l'excellence qualité des services » (sondage MESS automne 2023) donne une impression de malveillance bien dissimulée qui se traduit par une perte de confiance en l'appareil administratif.

En conséquence, il est proposé par Sylvain La France, **appuyé** par Damien Lafrenière, et il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de Kazabazua appui la résolution # 2024-R-AG139 concernant le dossier Services Québec – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

ADOPTÉE

2024-06-111

1.13

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT # CTDGA2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du contrat de travail # CTDGA2024;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle Et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua autorise la conclusion du contrat du directeur général adjoint portant le # CTDGA2024 et autorise le directeur général à signer ce contrat de travail #CTDGA2024, pour et au nom de la Municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

2024-06-112
1.14

COURSE – TERRY FOX – 15 SEPTEMBRE 2024

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil appuie et accueille la course Terry Fox qui aura lieu le dimanche 15 septembre 2024 inscriptions débutant à 10h00 et la course débutant à 11h00 en l'église catholique pour se poursuivre sur la Route 301 et autorise les premiers secours et la sécurité de l'aide du Service incendies de Kazabazua. Cet événement est une collecte de fonds pour la recherche sur le cancer.

ADOPTÉE

2024-06-113
1.15

DEMANDE DE COMMANDITE – FINISSANTS ÉCOLE PRIMAIRE PAVILLON ST-NOM-DE-MARIE

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise une commandite de 50 \$ chaque pour cinq (5) finissants de la 6^e année du primaire de l'école St-Nom-de-Marie.

ADOPTÉE

2024-06-114
1.16

HONORAIRES POUR SERVICE CONSTRUCTION GARAGE - INGÉNIEUR

Considérant que les travaux de construction du garage municipal ont débuté suite à l'octroi du contrat à l'entreprise Industrie CAMA au terme d'un 5^{ième} appel d'offres;

Considérant que les délais imparties et l'augmentation général du prix des biens et services reliés au projet qu'une offre de service proposé pour la surveillance des travaux N/Réf. 18-71 durant la construction datée du 18 avril 2024;

En conséquence, il est proposé par Paul Chamberlain, **appuyé** par Damien Lafrenière et résolu;

QUE le conseil autorise et accepte l'offre de service professionnels en ingénierie, surveillance des travaux N/Réf. 18-71 pour la surveillance bureau mécanique, électricité et structure (MEC/ELEC/STR) un montant forfaitaire 3 800 \$, Visite de chantier sur place (7) unitaire de 1 100 \$ par réunion/visite et réunion virtuelle (6) unitaire, 125 \$ par réunion pour un coût total de 12 250 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2024-06-115
1.17

CERTIFICAT DE PAIEMENT – CAMA

CONSIDÉRANT qu'un certificat de paiement pour le projet de la construction de la fosse septique du garage municipal a été émis et certifié par l'inspectrice de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Damien Lafrenière et résolu;

QUE le conseil autorise la demande de paiement pour les travaux effectués au 31 mai 2024 au montant de 22 441,50 \$ incluant les taxes applicables en faveur de l'entrepreneur Industries CAMA.

ADOPTÉE

2024-06-116
1.18

CERTIFICAT DE PAIEMENT #2 – CAMA

CONSIDÉRANT qu'un certificat de paiement # 2 pour le projet de la construction du garage municipal a été émis et certifié par la firme Robert Ledoux Architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Chamberlain, appuyé par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil autorise la demande de paiement au montant de 193 579,52 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux effectués au 31 mai 2024 en faveur de l'entrepreneur Industries CAMA.

ADOPTÉE

2024-06-117
1.19

ACTE DE DÉPÔT D'UNE PÉTITION

CONSIDÉRANT qu'une pétition concernant le rétablissement de la collecte des encombrants a été déposée au bureau du greffier;

CONSIDÉRANT qu'en sus de la signature, la pétition doit inclure le nom en lettres moulées ou carrées, l'adresse, le code postal et le numéro de téléphone de chacun des signataires, sous peine de rejet;

CONSIDÉRANT que si la pétition sur support papier semble a priori non conforme, le consentement unanime du conseil est requis pour autoriser le dépôt et la présentation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil prend acte du dépôt de la pétition intitulé « le rétablissement de la collecte des encombrants »

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-06-118
2.1

ACHAT CASIERS POUR SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de 5 casiers vestiaire pour le service incendie aux coûts de 656 \$ chacun excluant les taxes applicables,

QUE les fonds proviennent du surplus accumulé.

ADOPTÉE

2024-06-119
2.2

RÉPARATION CAMION INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour la réparation du camion incendie, conformément à la soumission #4380655 d'Inter Outaouais, pour un coût total de 10 737,27 \$, hors taxes applicables, ainsi que la soumission #4383871 pour un coût total de 2 240,61 \$, hors taxes applicables.

QUE les fonds proviennent du surplus accumulé

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE

2024-06-120
7.1

AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLAISIR DE BOUGER EN OUTAOUAIS 2024-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua autorise la présentation du projet Terrain de volleyball et de badminton à Loisir sport Outaouais;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Kazabazua à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de Loisir sport Outaouais;

QUE la municipalité de Kazabazua désigne monsieur Yannick Perreault, directeur général adjoint, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h25.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».